

**Compte-rendu du Petit-déjeuner débat des femmes élues
Forum des collectivités locales de Haute-Savoie
Jeudi 6 juin 2013**

Début de la rencontre : 09h00

Accueil par Madame MANIN, Vice-présidente de l'Association des Maires de Haute-Savoie et Maire de Marcellaz-Albanais, qui remercie l'ensemble des personnes présentes et effectue un rappel historique des grandes dates qui ont marqué l'entrée des femmes en politique. Elle rappelle que cette histoire est récente puisqu'elle débute en 1944 avec l'Ordonnance du Général de Gaulle qui accorde le droit de vote aux femmes et leur permet, de ce fait, d'être éligibles. Elles restent longtemps sous-représentées (seuls 10 % des députés en 1997 étaient des femmes, plaçant la France en avant dernière position européenne en matière de parité).

Au début des années 2000, la parité est introduite dans les textes de lois et des sanctions sont prises en cas de non respect (non enregistrement des listes). Ces mesures permettent une meilleure représentation des femmes en politique. Mme MANIN précise qu'aujourd'hui, 1780 femmes sont élues en Haute-Savoie : 15 % sont maires, 51 % adjointes, 18 % présidentes d'EPCI, 4,70 % conseillères régionales et une femme au Conseil Général : Madame Françoise CAMUSSO qui est la seule femme élue au sein de cette assemblée en Haute-Savoie.

Elle cède ensuite la parole aux intervenantes de la table ronde pour une présentation de leur parcours et les remercie chaleureusement de leur présence malgré leur emploi du temps chargé.

Madame Françoise CAMUSSO : Conseillère Générale et Maire de Seynod. Elle est mère de deux enfants.

Madame Sylvie GILLET de THOREY : 1^{ère} Vice-présidente du Conseil Régional, Maire de Meythet. Elle est mère de quatre enfants.

Madame Sophie DION : députée de la 6^{ème} circonscription. Elle est mère de deux enfants.

Madame Virginie DUBY-MULLER : Députée de la 4^{ème} circonscription qui regroupe 5 cantons et conseillère régionale. Elle est mère d'un enfant. Elle indique qu'avec Madame Sophie DION, elles sont les deux premières femmes à avoir été élues députées en Haute-Savoie. Madame DUBY-MULLER précise que son entrée en politique s'est faite très tôt puisqu'elle s'est engagée dès 18 ans et a suivi un parcours universitaire allant dans ce sens. Elle a été attachée parlementaire de Messieurs Claude BIRRAUX et Marc FRANCINA et souligne le rôle de mentor joué par Monsieur BIRRAUX qui lui a passé le relais en devenant son suppléant aux dernières élections. Elle précise que d'un point de vue philosophique, elle est opposée à la parité car il s'agit d'une discrimination positive et que par définition, une discrimination

est toujours un problème mais que dans les faits, la loi sur la parité a été une nécessité car elle a favorisé l'entrée des femmes dans la vie politique.

L'ensemble des intervenantes remercie les organisatrices de cette matinée qui permet d'échanger sur la place des femmes en politique.

Madame Marie-Antoinette METRAL, Maire de Saint-Sigismond et Présidente des maires ruraux de Haute-Savoie, remercie les intervenantes pour cette présentation et souligne l'importance de sensibiliser les femmes à s'engager en politique de leur propre initiative et de ne pas subir la parité.

Elle interroge Madame DUBY-MULLER sur les évolutions législatives qui seront appliquées aux élections de 2014.

Madame DUBY-MULLER indique qu'un texte a été adopté récemment par le parlement pour les élections locales et précise que les principales mesures concernent les élections municipales, l'intercommunalité ainsi que les conseillers départementaux.

- Concernant les élections municipales : abaissement du seuil de 3 500 habitants à 1 000 habitants pour l'application du scrutin de liste et par conséquent de la parité avec mise en place du fléchage pour la désignation des conseillers communautaires. La parité ne sera pas appliquée pour l'élection de l'exécutif des conseils communautaires puisque sa désignation s'effectuera au suffrage universel.
- Concernant le conseil départemental : la mesure qui visait à fusionner le conseil régional et le conseil général pour créer un conseil territorial a été abrogée. Il a été décidé de maintenir les deux conseils. Le conseil général sera renommé et deviendra le conseil départemental. La désignation des conseillers départementaux ne s'effectuera plus par un scrutin uninominal mais par un scrutin binominal : un homme et une femme avec un suppléant chacun de même sexe pour permettre l'application de la parité. Ce binôme sera solidaire au titre des comptes de campagne. D'autre part, le nombre de cantons va être divisé par deux pour maintenir le même nombre d'élus qu'auparavant au sein du conseil. La Haute-Savoie qui possède aujourd'hui 34 cantons en aura 17 en 2014. le critère du redécoupage des cantons doit être affiné mais il semble qu'il va s'appuyer sur le critère démographique car aujourd'hui il existe de grandes disparités démographiques entre les cantons.
- Concernant le calendrier des élections : les élections municipales auront lieu en 2014 tandis que les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux auront lieu en 2015.

Madame DUBY-MULLER précise que la parité va également être appliquée pour l'élection des sénateurs puisque le vote concernera une liste (qui comprendra alternativement un homme-une femme) et non plus une personne et son ou sa suppléant(e).

Madame METRAL interroge Madame DUBY-MULLER sur les réformes concernant les communes de moins de 1 000 habitants et notamment sur le nombre de conseillers municipaux dont il avait été évoqué la possible diminution ainsi que sur le mode de

désignation des conseillers communautaires puisque le fléchage ne sera pas appliqué dans ces communes.

Madame DUBY-MULLER précise que la diminution du nombre de conseillers municipaux concernera uniquement les communes de 100 habitants et moins dont le nombre passera de 9 à 7 conseillers. Le nombre de conseillers municipaux sera maintenu dans les autres communes. Concernant la désignation des conseillers communautaires, celle-ci s'effectuera dans l'ordre du tableau.

Madame METRAL remercie Madame DUBY-MULLER pour ces précisions et accueille Madame GARIN à qui elle cède la parole pour une présentation de sa fonction.

Madame Jacqueline GARIN : Maire de La Vernaz depuis 1985 et Présidente de la communauté de communes de la Vallées d'Aulps depuis 2001 qui regroupe 9 communes. Dans le cadre de la réforme sur l'intercommunalité, la communauté de communes va être rejointe prochainement par les communes de Morzine, Avoriaz, Les Gets et les communes de la Vallée du Brevon. Madame GARIN souligne que son travail en tant que présidente d'une intercommunalité est très dense et enrichissant car la réflexion ne porte plus sur une commune mais sur un territoire qui peut regrouper des situations très hétéroclites.

Madame METRAL interroge Madame Sophie DION sur son parcours et plus particulièrement sur sa fonction de Présidente du groupe d'études Montagne au sein de l'Assemblée Nationale.

Madame DION indique qu'elle est avocate et professeur de droit à la faculté. Elle a été maire-adjoint de Morzine et conseillère régionale avant de démissionner de ses mandats pour se consacrer à celui de députée de la 6^{ème} circonscription qui regroupe 7 cantons et qu'elle occupe depuis 2010. Le travail de députée entraîne la gestion de son temps entre le travail en circonscription et le travail à l'Assemblée Nationale à Paris.

Elle précise que, pour elle, il n'y a pas de différence entre la vie politique et la vie professionnelle : c'est aussi difficile d'être une femme. Cela entraîne des sacrifices et nécessite beaucoup d'abnégation mais ce n'est pas propre au monde politique. La plupart des femmes mène une double voire une triple vie dans certains cas: familiale, professionnelle et politique.

Lors de son travail sur le terrain, elle n'a pas ressenti le reproche d'être une femme en politique. Les réflexions concernent plus le statut de l'élu(e), notamment le cumul des mandats.

Concernant le groupe d'étude Montagne, Madame DION indique qu'il s'agit d'un des groupes les plus anciens de l'Assemblée Nationale. Il est composé de 40 parlementaires à la fois élus de Droite et élus de Gauche qui travaillent à la prise en compte de la spécificité de la montagne dans les textes de lois.

Madame MANIN interroge Madame DION sur les possibilités existantes pour faire évoluer le statut de l'élu(e) afin de permettre à plus de femmes de s'engager en politique car l'exercice

d'un mandat d'élu(e) sous-entend une disponibilité peu compatible avec la poursuite de son activité professionnelle.

Madame DION précise que le statut de l'élu(e) est une des problématiques majeures de l'engagement des femmes en politique et que le fait de ne pas avoir la certitude de retrouver son activité professionnelle à la fin de son mandat est un frein certain à cet engagement, notamment pour les plus jeunes. Elle note qu'il est important de réfléchir à la manière de garantir au mieux la possibilité d'un retour dans la vie professionnelle lorsque le mandat se termine car lorsque l'on s'engage, on engage aussi sa famille. D'ailleurs, cette problématique ne concerne pas que les femmes, elle touche également les hommes.

Madame METRAL remercie Madame DION pour son intervention et passe la parole à Madame GILLET de THOREY pour une présentation de son parcours en politique.

Madame GILLET de THOREY souligne que son engagement en politique est avant tout une passion et une vocation. Elle s'intéresse très jeune aux débats politiques à la radio. Elle assiste dans le public aux conseils municipaux de sa commune et s'engage dans le milieu scolaire et associatif. C'est par ce biais qu'elle intègre la vie municipale et devient élue en 1989. Elle a été par la suite sollicitée pour entrer au Conseil Régional où elle occupe le poste de Vice-présidente.

Concernant la parité, Madame GILLET de THOREY précise qu'elle n'est pas favorable à l'instauration de quotas mais souligne que de manière pragmatique, s'il n'y avait pas eu l'application de la parité, beaucoup de femmes n'auraient pas pu accéder à la vie politique. Elle souhaite que les femmes soient sollicitées et reconnues pour leurs compétences et pas uniquement pour appliquer des quotas car les femmes peuvent apporter une autre vision de la vie politique, une autre sensibilité. Il est important que leur engagement soit volontaire et corresponde à un souhait. Il ne doit pas être subi.

Concernant le cumul et le statut de l'élu(e), elle souligne qu'un autre cumul peut apparaître en plus du cumul des mandats politiques : celui de mener en parallèle une activité professionnelle, notamment de direction. En effet, un mandat politique nécessite beaucoup d'implication et de temps, il est donc très difficile voir impossible de mener une vie professionnelle dans le même temps. Il est important de pouvoir faire évoluer le statut de l'élu(e) pour permettre notamment aux jeunes actifs, hommes et femmes, de s'engager en politique.

Madame GILLET de THOREY souligne également que l'engagement politique doit répondre avant tout à une envie de servir la Chose Publique, de la faire progresser en faveur de l'intérêt commun et la mixité joue un rôle important dans cette progression.

Madame METRAL remercie Madame GILLET de THOREY pour son intervention et passe la parole à Madame CAMUSSO.

Madame Françoise CAMUSSO présente son parcours : elle est Vice-présidente du Conseil Général de Haute-Savoie. Elle est la seule femme à siéger au Conseil Général qui compte 34 élus. Tout comme Madame Sylvie GILLET de THOREY, son entrée en politique s'est faite par le biais du monde associatif. Elle a une formation d'éducatrice spécialisée en milieu clos et

s'occupait d'adolescents difficiles. Lorsqu'elle est arrivée à Seynod, le maire, en raison de sa profession, lui a proposé de créer avec d'autres personnes une association pour les jeunes afin de leur offrir des activités. Elle a pris la présidence de cette association. Le maire l'a ensuite sollicité pour faire partie du conseil municipal où elle a occupé un poste d'adjointe. Elle a par la suite été élue au Conseil Général. Lors de son entrée au Conseil Général, il a fallu une adaptation de part et d'autres. Pour certains élus, ce n'étaient pas une évidence d'avoir une collègue femme.

Concernant le cumul des mandats, elle précise que comme ses collègues, elle n'y est pas favorable mais qu'il est tout de même important d'intégrer un conseil municipal. Cela permet de côtoyer ces concitoyens et d'appréhender leurs besoins ainsi que la réalité du terrain. Le Conseil Municipal constitue la base de la vie politique et est en ce sens très formateur.

Elle souligne également qu'il est nécessaire de revoir le statut de l'élu(e) pour permettre à un plus grand nombre de personnes de participer à la vie politique.

Pour conclure, Madame CAMUSSO rappelle qu'il est important d'aimer la Chose Publique et d'avoir la volonté de l'améliorer sans cesse. C'est une condition essentielle à la réussite de son engagement dans la vie politique qui ne doit pas être une contrainte.

Madame METRAL remercie Madame CAMUSSO pour son intervention et laisse la parole dans la salle à Madame Claudine RANVEL, maire de Ville en Sallaz (850 habitants dans le canton de Saint-Jeoire-en-Faucigny) et membre du bureau de l'Association des Maires depuis 1995.

Madame Claudine RANVEL indique qu'elle est élue depuis 1983 (elle était la seule femme au sein du Conseil Municipal). Elle s'est présentée à sa propre initiative. Elle a été parmi les premières femmes maires de Haute-Savoie et a été soutenue par Jean-Marc CHAVANNE. Après 32 ans d'engagement, elle fait le choix de ne pas se représenter aux prochaines élections. Elle précise que son travail de maire a été très riche notamment en tant que maire d'une petite commune où elle est souvent sur le terrain et a du faire preuve de polyvalence.

Elle souligne qu'il est important d'être volontaire, déterminée et passionnée car s'est un engagement très prenant notamment d'un point de vue familial.

Madame METRAL remercie Madame RANVEL pour son intervention et souligne l'importance de son expérience qui peut servir aux personnes qui souhaite s'engager.

Madame DION félicite Madame RANVEL pour son engagement et souligne que les femmes sont consciencieuses et s'engagent entièrement dans leur travail. Elle précise que la politique, c'est avant tout avoir envie de servir les personnes qu'elle que soit leur sensibilité politique.

Madame METRAL passe la parole à la salle pour des questions ou interventions suite aux témoignages :

Madame Odile MONTANT, conseillère municipale à Vovray-en Borne (380 habitants), Vice-présidente du syndicat du Salève. Il s'agit de son 3^{ème} mandat. Madame MONTANT précise que le travail d'élue a aujourd'hui beaucoup évolué et qu'il est important de raisonner en termes de territoire avec la mise en place de l'intercommunalité. On ne peut plus se cantonner à une réflexion uniquement communale. Il est important d'avoir une vision globale du territoire et de connaître tous les enjeux qui y sont liés.

Madame Thérèse LANAUD : Maire du Bouchet-Montcharvin (245 habitants) et Vice-présidente de la communauté de communes de la vallée de Thônes. Madame LANAUD souhaite revenir sur le statut de l'élue(e) et précise qu'il est effectivement important de le revoir. En ce qui la concerne, elle a continué à travailler à temps plein tout en exerçant son mandat d'élue car son indemnité de maire d'une petite commune ne lui permettait pas d'arrêter son activité. Cela a été difficile de mener de front ces deux activités, auxquelles se rajoute la vie familiale, notamment dans une commune rurale où le maire est très souvent sollicité sur le terrain faute de personnel. Elle rappelle que l'engagement en politique est un engagement complet et doit répondre à une véritable vocation.

Madame DION précise que le statut de l'élue(e) est effectivement à repenser pour pouvoir permettre une meilleure indemnisation.

Madame METRAL souligne qu'il y a une professionnalisation du travail de l'élue(e). Il est aujourd'hui nécessaire voir indispensable de se former pour pouvoir cerner tous les enjeux liés à un territoire (on ne peut plus raisonner seulement en terme de commune) mais aussi pour permettre la gestion d'une mairie dans laquelle on est amenée à intervenir dans tous les domaines notamment dans les communes rurales où le nombre de services est limité.

Madame Sylvie GILLET de THOREY indique que ce besoin de connaissances professionnelles existe aussi dans les communes urbaines où l'élue(e) doit savoir gérer le personnel et maîtriser le fonctionnement de tous ses services.

Madame Françoise CAMUSSO souligne que la formation passe également par l'observation du travail au sein d'un conseil municipal. Par exemple, en assistant à des conseils municipaux sans être élue afin de pouvoir appréhender toute la réalité de ce travail et connaître le fonctionnement d'une commune.

Accueil de Monsieur Raymond MUDRY, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie et 1^{er} Vice-président du Conseil Général pour la conclusion de cette matinée d'échange.

Conclusion

Madame METRAL, pour conclure, réalise la synthèse des échanges et souligne que l'engagement des femmes en politique est le signe d'une démocratie pluraliste et par conséquent d'une meilleure démocratie. Qu'il est nécessaire de repenser le statut de l'élue(e) ainsi que le rythme de travail (réunions tardives) pour le rendre plus compatibles avec une vie de famille. Elle précise également qu'il est essentiel de déculpabiliser les femmes vis-à-vis de leur vie familiale. Enfin, elle souligne qu'il est important que les femmes s'engagent en

politique et ne subissent pas la parité car elles permettent d'apporter une vision des choses complémentaire à celle des hommes.

Monsieur MUDRY félicite l'ensemble des participantes à cet atelier et remercie les femmes membres du bureau de l'Association des Maires de Haute-Savoie pour cette initiative qu'il encourage à renouveler. Il précise que la prochaine échéance pour les femmes élues sera les élections départementales qui instaurent une véritable parité. Il remercie les femmes pour les avancées qu'elles ont apportées et les invite à s'engager en politique à tous les échelons.

Madame METRAL et Madame MANIN remercient l'ensemble des personnes ayant participé à cette matinée d'échanges sur le rôle des femmes en politique.

Fin de la rencontre : 10h30